

Date de la convocation :

8 septembre 2026

Affichage :

Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSEON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlen LE GUEN, Elisabeth PANARDIE

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON

Maëlen LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA

Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE. Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026 – 105 RESSOURCES HUMAINES**FILIERE TECHNIQUE - Modification du temps de travail**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Ressources humaines » du 8 septembre 2026, Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés, supprimés et modifiés par l'organe délibérant,

Compte tenu de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de trois emplois du service restauration scolaire et propreté des bâtiments en raison de la réorganisation du service de restauration les jours de centre de loisirs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 20 voix pour, 6 voix contre (Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE) :

DECIDE de transformer les postes comme suit :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	TEMPS D'EMPLOI	GRADE	TEMPS D'EMPLOI	DATE D'EFFET
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	32/35	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	33/35	01/09/2026
Adjoint technique	30.5/35	Adjoint technique	33/35	01/09/2026
Adjoint technique	31.7/35	Adjoint technique	32/35	01/09/2026

DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie le 15 septembre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI